

**DÉROULEMENT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE DE COGNAC (Charente)**

Séance du Mardi 19 Mars 2019 à 20h30

Étaient présents : Mesdames Lydia BASSON, Isabelle BERTHELOT, Marie-Thérèse CHATELAIN, Virginie DAIGRE, Janet REED, Colette THORAVAL, et Sylvie VIOLLET
Messieurs Mickaël DEFAYE, Bernard GRAVELLE, Johann LECOINTRE, Gwenaël MERLIERE et Dominique SOUCHAUD

Absent(s) excusé(s): Messieurs Gérard ANTOINE, Jacques NAUDIN.

Pouvoir(s) donné(s) : Monsieur Jacques NAUDIN donne pouvoir à Madame Colette THORAVAL.

Absent(s) non excusé(s): Madame Jessica REDEUIL

**Le nombre des membres présents est de 12. 1 membre sont représentés par un pouvoir pour cette
Séance du Mardi 19 Mars 2019 du conseil municipal. Le nombre de votants est de 13**

Date de convocation : Le mardi 12 Mars 2018

Séance du Conseil Municipal du Mardi 19 Mars 2019		
Nombre des membres 15		Nombre de votants
Présents : 12	Représenté (Pouvoir) : 1	13

PREAMBULE : La séance débute à 20h39 - Monsieur le maire accueille l'ensemble des membres présents, et il liste les documents des dossiers de chaque conseiller.

Désignation du secrétaire de séance : Madame Virginie DAIGRE, a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1. Approbation du compte rendu de la séance du Mardi 29 Janvier 2019.** Monsieur le Maire, demande aux membres du conseil municipal si quelqu'un a des remarques à formuler avant d'approuver le procès-verbal de la réunion de la séance du **Mardi 29 Janvier 2019**.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte rendu de la séance du Mardi 29 Janvier 2019. Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre : 0
- 2. Budgets. Comptabilité – Finances** - Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une commission finances a eu lieu Les tableaux présentés lors du présent conseil municipal ont pour la plupart étaient étudié lors de cette commission finance.
 - **Vote du Compte de gestion budget Commune et commerce** - Monsieur le Maire, présente aux membres du conseil municipal les résultats budgétaires de l'exercice 2018

a) Pour la Commune Budget principal 23400 /Compte de gestion 2018

Pour la Commune Budget principal 23400 /Compte de gestion	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL DES Sections
RECETTES			
Prévisions Budgétaires Totales	377 032.22	887 024.61	1 264 056.83
Titres de Recettes émis	86 012.69	758 418.45	844 431.14
Réduction de Titre	0,00	0.00	0.00
Recettes Nettes	86 012.69	758 418.45	844 431.14
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	377 032.22	887 024.61	1 264 056.83
Mandats émis	242 229.67	697 754.20	939 983.87
Annulation de mandats	0.00	1 112.86	1 112.86
Dépenses nettes	242 229.67	696 641.34	938 871.01
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018			
Excédent		61 777.11	
Déficit	156 216.98		94 439.87

Pour la commune et pour les budgets des services non personnalisés Résultats d'executions budgétaires

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Intégration transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire*	Résultat de clôture de l'exercice 2018
I- Budget Principal					
Commune					
Investissement	-39 964.03	0,00	-156 216.98	0.00	-196 181.01
Fonctionnement	143 804.76	39 964.03	61 777.11		165 617.84
TOTAL I	103 840.73	39 964.03	-94 439.87		-30 563.17
II- Budget des services à caractère administratif					
Commerce de Saint Sulpice de Cognac					
Investissement	-19 754.25		-1614.44		- 21 368.69
Fonctionnement	13 480.03	13 480.03	13 824.71		13 824.71
Sous-Total	-6 274.22	13 480.03	12 210.27		-7 543.98
TOTAL II	-6 274.22	13 480.03	12 210.27		-7 543.98
III- Budgets des Services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	97 566.51	53 444.06	-82 229.60		-38 107.15

b) Compte de gestion 2018 pour le budget annexe Commerce de proximité

Compte de gestion 2017 pour le budget annexe Commerce de proximité	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL DES Sections
RECETTES			
Prévisions Budgétaires Totales	34 848.72	22 687.98	57 536.70
Titres de Recettes émis	13 480.03	15 144.00	28 624.03
Réduction de Titre	0,00	0,00	0,00
Recettes Nettes	13 480.03	15 144.00	28 624.03
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales	34 848.72	22 687.98	57 536.70
Mandats émis	15 094.47	1 319.29	16 413.76
Annulation de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	15 094.47	1 319.29	16 413.76
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent		13 824.71	12 210.27
Déficit	1 614.44		

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services Non personnalisés

	Résultat à la clôture de l'exercice Précédent 2017	Part affectée à l'investissement exercice 2018	Résultat de l'exercice 2018	Intégration transfert de résultats par opération d'ordre non budgétaire*	Résultat de clôture de l'exercice 2018
I- Budget Principal Commune					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II- Budget des services à caractère administratif					
Commerce de Saint Sulpice de Cognac					
Investissement	-19 754.25		-1 614.44	0.00	-21 368.69
Fonctionnement	13 480.03	13 480.03	13 824.71	0.00	13 824.71
Sous-Total	-6 274.22	13 480.03	12 210.27	0.00	-7 543.98
TOTAL II	-6 274.22	13 480.03	12 210.27	0.00	-7 543.98
III- Budgets des Services à caractère industriel et Commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	-6 274.22	13 480.03	12 210.27	0.00	-7 543.98

En application des articles L1612 et L2121 31 du code général des collectivités locales relatifs à la présentation du compte de gestion,

Vu les budgets primitifs du budget principal et du budget annexe commerce, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent,

Vu les comptes de gestion du budget principal commune et du budget annexe commerce, dressé par Madame la Trésorière Municipale,

Après s'être assuré que Madame la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures les résultats de l'exercice 2018, le montant de tous les titres de recettes et de celui de tous les paiements ordonnancés (Etat des Consommés validés)

Considérant que les comptes établis pour l'exercice 2018 par Madame la Trésorière Municipale n'appellent aucune observation ni réserve de la part de de l'assemblée délibérante,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, le Maire s'étant retiré au moment du vote, à l'unanimité :

- Arrête les dits comptes de gestion du comptable pour le budget principal commune et le budget annexe commerce pour l'exercice 2018.
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votes pour : 12 Abstentions : 1 Votes contre : 0

➤ **Vote du compte administratif 2018 Commune et budgets annexes commerce**
a)Compte administratif 2018 – Commune – Budget 23400 –

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Libellé	Prévisions budgétaires	Mandats émis	Chapitre	Libellé	Prévisions budgétaires	Titre émis
011	Charges à caractère général	168 316.06	152 672.67	013	Atténuation de charges	15 900.00	26 382.12
012	Charges de personnel	375 400.79	368 490.75	70	Produits des services du domaine et ventes diverses	46 210.00	51 981.35
014	Atténuations de produits	16 000.00	15 363.00	73	Impôts et taxes	500 027.88	508 360.00
65	Autres charges de gestion courante	142 983.08	142 659.73	74	Dotations, subventions et participations	217 246.00	166 368.49
66	Charges financières	15 767.05	15 670.38	75	Autres produits de gestion courante	3 800.00	4 368.36
67	Charges exceptionnelles	10 619.98		77	Produits exceptionnels		958.13
042	Opérations d'ordre entre sections	1 784.81	1 784.81	042	Opérations d'ordre entre sections		
023	Virt section invt	157 937.65					
	Total Général	887 024.61	696 641.34		Total Général	783 183.88	758 418.45
DEPENSES				Investissement		RECETTES	
Chapitre	Libellé	Prévisions budgétaires	Mandats émis	Chap	Libellé	Prévisions budgétaires	Titre émis
21	Immobilisations corporelles	258 813.42	164 478.73	13	Subventions investissement	165 930.54	
	Mairie		8 962.20	1328	Autres		18 369.99
	Salle des Fêtes		27 460.32	1341	Dotations équip		7 101.95
	Ecole		2 952.00	10	Dotations, fonds et reserves	13 200.00	
	Matériel et mobilier		7 733.20	10222	FCTVA		15 748.05
	Logements locatifs		95 075.32	10226	Taxe aménagement		3 043.86
	Vestiaires et douches		3 456.00	1068	Excédents de fonctionnement capitalisé	39 964.03	39 964.03
21	Illuminations		1 760.03				
	Pijassou		900.00	040	Opérations d'ordre de transfert	1 784.81	1 784.81
	Ancienne mairie		16 179.66				
16	Emprunts et			021	Virt de la	156 152.84	

	dettes	78 254.77	77 750.94		section fct		
	Total Général	337 068.19	242 229.67		Total Général	377 032.22	86 012.69
	Report section invt n-1	39 964.03					

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement est de + 61 777.11
 Le report de fonctionnement n-1 est de +103 840.73
Soit un total de 165 617.84

Le solde d'exécution de la section d'investissement est de -156 216.98
 Le report déficit d'investissement n-1 est de -39 964.03
Soit un total de - 196 181.01

Le résultat de clôture est de -30 563.17

b) Compte administratif 2018 – Commerce – Budget annexe 27700 -

		FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Libellé	Mandats émis	Chapitre	Libellé	Titre émis
011	Charges à caractère général	264.00	75	Autres produits de gestion courante	15 144.00
66	Charges financières	1 055.29	75	Autres produits de gestion courante	
	Total Général	1 319.29		Total Général	15 144.00
		INVESTISSEMENT			
		DEPENSES		RECETTES	
Chapitre	Libellé	Mandats émis	Chapitre	Libellé	Titre émis
23	Immobilisations en cours		10	Dotations fonds et réserves	13 480.03
16	Emprunts et dettes	15 094.47			
	Total Général	15 094.47		Total Général	13 480.03
	Report section investissement n-1	19 754.25			

Le solde d'exécution de la section de fonctionnement est de + 13 824.71
 Le report de fonctionnement n-1 est de 0.00
Soit un total de 13 824.71

Le solde d'exécution de la section d'investissement est de - 1 614.44
 Le report déficit d'investissement n-1 est de -19 754.25
Soit un total de - 21 368.69

Le résultat de clôture est de -7 543.98

Le doyen d'âge, Monsieur Bernard Gravelle, Adjoint au maire, donne lecture de l'exposé suivant :

La présentation des comptes de l'exercice, s'établit à partir des tableaux successifs présents sur les documents comptables à savoir :

- Exécution du budget (toutes écritures confondues)
- Equilibre financier par section (écritures d'ordre, réelles)
- Balance générale, mandats et titres réels et ordre
- Tels qu'ils sont annexés avec la vue d'ensemble à la présente délibération

Le conseil municipal après en avoir délibéré, le Maire s'étant retiré au moment du vote:

Approuve les comptes administratifs pour le budget principal Commune et le budget annexe Commerce de l'exercice 2018. Votes pour : 12 Abstentions : 1 Votes contre : 0

➤ **Affectation du résultat budget principal Commune – 23400 -**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif du budget de la commune 23 400 pour l'année 2018 qui fait apparaître :

Reports à la clôture au 31/12/2018:

Pour Rappel :

Déficit reporté de la **section Investissement** de l'année antérieure : **39 964.03 €**
Excédent reporté de la **section de Fonctionnement** de l'année antérieure : **103 840.73 €**

Soldes d'exécution au 31/12/2018 :

Un solde d'exécution (**Déficit**) de la section d'**Investissement** de : **156 216.98 €**
 Un solde d'exécution (**Excédent - 002**) de la section de **fonctionnement** de : **61 777.11 €**

Restes à réaliser au 31/12/2018 : Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse apparaître aucun reste à réaliser:

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 196 181.01€

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve l'affectation de résultat de l'exercice 2018, au compte 1068, en réserve pour assurer le financement de la section pour le budget principal 23400 commune :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 165 617.84 €
Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre : 0

➤ **Affectation du résultat budget annexe commerce -27700-**

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2018, en adoptant le compte administratif du budget commerce 27700 pour l'année 2018 qui fait apparaître :

Reports à la clôture au 31/12/2018:

Pour Rappel :

Déficit reporté de la **section Investissement** de l'année antérieure : **19 754.25 €**
Excédent reporté de la **section de Fonctionnement** de l'année antérieure : **0.00 €**

Soldes d'exécution au 31/12/2018 :

Un solde d'exécution (**Déficit**) de la section d'**Investissement** de : **1 614.44 €**
 Un solde d'exécution (**Excédent - 002**) de la section de **fonctionnement** de : **13 824.71 €**

Restes à réaliser au 31/12/2018 : Par ailleurs, la section d'investissement ne laisse apparaître aucun reste à réaliser:

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 21 368.69 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve l'affectation de résultat de l'exercice 2018, au compte 1068, en réserve pour assurer le financement de la section budget annexe 27700 commerce :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 13 824.71 €

Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre : 0

➤ **Budget Primitif 2019 – Commune- Vote des Différents taux-**

Il convient de procéder au vote des différents taux, contributions aux organismes et subventions aux associations

a) Vote des contributions aux organismes

Selon les tableaux présentés, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver la Contribution aux organismes pour 2019.

Organismes	2018	2019
ATD16 AMO /Hab	1 301.00	1 320.00
Syndicat Fourrière	953.25	970.00
SDEG 16 Cotisations	4 236.00	4 300.00
SDEG 16 Pose Guirlandes	1 900.00	2 000.00
SILFA	1 250.00	1 300.00
SDITEC/ Volet Numérique	1 780.88	1 800.00
SDITEC Maintenance logiciels	1 420.00	1 500.00
SIVU	79200,00	0
Réserve	1 000.00	3 000.00
TOTAL	93 041.13	16 190.00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le maire, pour la Contribution aux organismes pour 2019 soit un montant total de 16 190.00 €.

Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre : 0

b) Vote des taux des taxes (habitation et foncier)

Selon les tableaux présentés, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le Taux des taxes (habitation et foncier) pour l'année 2019. Monsieur le Maire précise la commission finances dûment réunie a étudié l'ensemble des éléments financiers, et ne souhaite pas augmenter les taux d'imposition.

2019	TH	1 345 000,00	9,40%	126 430,00	Taux inchangés
2019	TF Bâti	893 500,00	18,41%	164 493,35	
2019	TF non bâti	191 800,00	50,44%	96 743,92	
				387 667,27	

Sur la base du tableau présenté pour la fixation du taux des taxes locales, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte et valide le taux des taxes locales pour l'année 2019 soit :

- **Taxe d'Habitation : 9,40 % soit aucune hausse du taux par rapport aux années précédentes.**
- **Taxe Foncière Bâti : 18,41 % soit aucune hausse du taux par rapport aux années précédentes**
- **Taxe Foncière Non Bâti : 50,44 % soit aucune hausse du taux par rapport aux années précédentes.**

Le produit attendu s'élève à 387 667.27 €

Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre : 0

c) Vote des subventions aux associations -

Selon les tableaux présentés, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver les subventions aux associations pour l'année 2019. Monsieur le Maire précise la commission finances dûment réunie a étudié l'ensemble des éléments financiers.

ASSOCIATIONS	Demandes 2019	Votes Commissions Loisirs et Fêtes/ CM 18032019
AMF	39.50	39.50 €
AMRF	56.00	56.00 €
Anciens Combattants	100.00	100.00 €
Chasse St Hubert	500.00	500.00 €
Football	800.00	800.00 €
Foyer culturel temps libre	400.00	400.00 €
Gym volontaire	1 500.00	1 000.00 €
APE	1 560.00	1 500.00 €
Pétanque	200.00	200.00 €
Troisième âge Trait d'Union	150.00	150.00 €
Vivre en borderies	1 500.00	1 500.00 €
Coop scolaire Burie	150.00	150.00 €
Fête du Cognac		404.50 €
TOTAL	6 955.50	6 800.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la proposition de Monsieur le maire et ce suite à la réunion de la commission finances pour les subventions pour l'année 2019, pour un montant total de 6 800 €, chaque association ayant renseigné le document relatif à la situation juridique et financière de ladite association, à l'exception de la fête du Cognac.

Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre : 0

3. Ressources humaines

➤ Ecole départ retraite ATSEM et remplacement.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commission école s'est réunie le 07 Mars 2019, il donne la parole à Madame Lydia BASSON Adjointe en charge des écoles. Madame BASSON rappelle le départ à la retraite de l'ATSEM et la nécessité d'assurer son remplacement. Ce point a déjà été évoqué en commission école au mois de Janvier 2019. Deux agents (l'une stagiaire et l'autre sous contrat) sont intéressés par ce poste ; la commission école, après avoir délibéré, a décidé de confier le poste pour essai jusqu'aux vacances scolaires (été 2019) à l'agent contractuel en poste actuellement à 20heures/semaine et de préparer un avenant à son contrat. Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider un avenant au contrat de l'agent, adjoint technique territorial contractuel indiciaire, à hauteur de 33 heures hebdomadaire jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours, soit à compter du départ en retraite de l'ATSEM en poste, soit du 1^{er} Juin 2019 à la fin de son contrat en cours.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le remplacement temporaire de l'ATSEM en poste par l'adjoint technique territorial contractuel et valide l'avenant au contrat actuel de 20heures qui sera de 33 heures hebdomadaire du 01 Juin 2019 à la fin de son contrat en cours. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives liées à cet avenant.

Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre : 0

➤ Techniques suite à précédente délibération.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 26 Juin 2018 dans laquelle il autorisait le recrutement d'un agent à temps complet pour l'été 2018. Aucun recrutement n'a finalement été effectué. Il expose les difficultés du service technique suite à l'arrêt de maladie d'un agent depuis maintenant plus d'un an. Il est nécessaire de recruter un agent. Monsieur le Maire expose qu'une personne est venue effectuer un stage d'un mois aux services techniques ; Ce stage s'est bien déroulé. Cette personne ayant un statut handicapé, elle se trouve aussi en pleine reconversion professionnelle par le biais de CAP Emploi Cognac. Monsieur le Maire précise qu'il est possible de recruter cette personne dans le cadre d'un PEC – Parcours Emploi Compétence- : il s'agit d'un contrat de 20 heures hebdomadaires qui doit au minimum durer 9 mois, 50% du salaire étant pris en charge par CAP Emploi. Cela représente un coût total de 3150 € environ pour la commune pour ce contrat de 9 mois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le recrutement de cette personne dans le cadre d'un Parcours Emploi Compétence – PEC- à hauteur de 20 heures hebdomadaires pour une durée de 9 mois et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches administratives

pour un recrutement à compter du 01 Avril 2019. Votes pour : 2 Abstentions : 8 Votes contre: 3

4. Restauration scolaire Cantine

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que certains parents d'élèves ne remettent pas systématiquement les tickets de cantine pour le règlement du repas de leurs enfants et ceci de façon récurrente. Ce manquement génère des coûts supplémentaires de traitement des données et entraîne la mise en place d'impayé (en régie108) transmis à la trésorerie municipale de Cognac. Comme ceci a déjà été évoqué, Monsieur le Maire confirme le fait de majorer de 25 % tout ticket qui ne sera pas remis ou régularisé dans le mois. Cela porterait le prix du ticket à 3 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve cette majoration et autorise Monsieur le Maire à appliquer cette majoration de 25 %, à compter de la présente délibération, soit le mardi 19 mars 2019. Cela portera le prix du ticket à 3 €.

Votes pour : 12 Abstentions : 1 Votes contre : 0

5. Lieu-dit Peuyon - **Procédure:** Après avoir pris l'attache d'un avocat spécialisé, Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal qu'il envisage des poursuites pour les points suivants :

➤ **Voirie d'accès.** Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il s'est rendu au lieu-dit le Hameau de Peuyon, ce vendredi 8 Mars 2019 à 10h00, suite à une demande d'alignement et au procès-verbal de carence émanant de la société Topo 16 Infra. Il précise qu'il n'avait pas signé cette demande suite notamment à la mésentente ambiante dans ce lieu-dit. Il précise que sur place, en présence d'un huissier et de Monsieur Jean Noël Galati ils ont constaté la mise en place de piquets sur un passage qui était historiquement toujours ouvert. Ces piquets ont été posés par Monsieur Jean Claude LORET qui était également sur le terrain ce même jour. Après constat, il s'avère qu'aucune limite séparative n'existe au regard du plan Napoléonien annexé au procès-verbal de Topo 16 ; Au regard de cette situation, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal, qu'il a pris attache auprès du syndicat de l'ordre des géomètres et auprès d'un avocat.

➤ **Association du Hameau de Peuyon.** Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'existence de l'Association du Hameau de Peuyon et remet une copie des statuts de la dite association.

➤ **Mauvaise gestion de la commune : convocation de Monsieur le Maire à la Gendarmerie par la brigade de recherche, le Jeudi 07Mars2019 suite à une requête de Monsieur Jean-Claude Loret**

Suite à un courrier de Monsieur Jean Claude Loret à Monsieur le Procureur de la République, Monsieur le Maire a été convoqué à la gendarmerie ce Jeudi 07 Mars 2019. Il a été entendu suite au signalement de Monsieur Jean Claude Loret sur la mauvaise gestion de la commune par le Maire de Saint Sulpice de Cognac.

Les points liés à cette « mauvaise gestion de la commune » par Monsieur JC Loret sont les suivants :

- L'achat d'un camion benne (sept 2017) : Monsieur le Maire rappelle son prix d'achat : 13 234.88 €, sa valeur marchande était beaucoup plus importante. Cet achat est un apport positif pour la commune car utilisé tous les jours. Montant demandé par le Maire pour frais de déplacement 0 €
- Achat de chaises : un lot de 100 chaises, pour la salle du troisième âge, a été acheté et réglé par le maire, à titre personnel. Il les a cédées gracieusement à la commune sans aucune contrepartie financière aussi bien pour l'achat que pour les frais de déplacements.
- Achat d'une seconde série de chaises pour la salle des fêtes. Le prix d'achat (lors d'une vente des domaines à Toulouse) est inférieur à 1000 € pour 160 unités, soit 5.90€ T.T.C la chaise. La valeur marchande d'une unité est d'environ 40 €, soit 6400€. Le Maire a été les chercher en deux voyage, seul et avec son véhicule personnel et sans demander le remboursement des frais.
- Achat VIAL Menuiseries : Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 Octobre 2018 dans laquelle il précisait l'objet de cet achat, -à savoir, la rénovation des bâtiments existants, notamment les logements, - et le fait que les matériaux achetés avaient une valeur marchande supérieure au montant de l'acquisition. Pour le matériel non utilisé par la commune, il précise que le conseil municipal a donné son accord pour une revente à prix coutant.

Séance Jeudi 19 Mars 2019

Autorisation de vente de matériel avec présentation au préalable d'un état détaillé avant la mise en vente.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'achat d'un lot de menuiseries lors d'une vente aux enchères qui s'est déroulée à Chateaubernard aux Ets VIAL. Cet achat était motivé par les opérations de travaux de rénovation en cours. Monsieur le Maire présente un tableau faisant apparaître que les matériels indispensables à la commune avaient une valeur marchande supérieure au montant d'acquisition. Cet achat a permis d'acquérir un certain nombre de fenêtres, portes, escaliers, cuisines, et diverses pièces à moindre coût pour la rénovation des logements et divers bâtiments sur la commune.

Cependant, ce lot de menuiseries étant conséquent, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de céder sur la base d'un inventaire détaillé, une partie des menuiseries aux administrés intéressés, en respectant le prix d'achat ; il s'agit de ventes à prix coutant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à procéder à la vente de matériel sur la base d'un inventaire avec état détaillé et chiffré avant la mise en vente et à effectuer les démarches correspondantes.

Votes pour : 14 Abstentions : 0 Votes contre : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Le 22 Octobre 2018



Le maire,

M. Dominique SOUCHAUD

6. Convention Grand Cognac / Calitom mise à disposition de matériel « gestion des déchets ».

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'un courrier reçu en date du 06 Mars 2019 concernant la délégation de compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » sur l'ensemble de son territoire. Afin d'assurer la gestion des déchets sur les diverses manifestations, et le prêt de matériel, il est nécessaire de signer une convention concernant chaque manifestation organisée. Monsieur le Maire rappelle qu'il va prochainement organiser un grand nettoyage de la commune et qu'à cette occasion il souhaite disposer de deux bennes pour faciliter la collecte et l'évacuation des déchets.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la signature de cette convention et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour la location de bennes et toutes autres locations lorsque cela sera nécessaire. Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre : 0

7 Clôture Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de l'Antenne - SIVU.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que les comptes du budget SIVU –compte de gestion et compte administratif- ont été adoptés ce mardi 12 Mars 2019. Ils ont été transmis à la préfecture ainsi qu'à la Trésorerie Municipale. L'arrêté des comptes sera établi par Madame Dominique Nicolas de Lamballerie, Trésorière Principale et la Préfecture pourra valider l'arrêté définitif de clôture. Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'un point supplémentaire a été ajouté lors de ce conseil syndical concernant Madame Sophie BONNEFOND ; Le conseil syndical a décidé par délibération approuvée à l'unanimité de verser une prime exceptionnelle de 1 000 € pour le temps passé, l'investissement personnel. Le travail fourni par Madame Sophie BONNEFOND a permis de clôturer les comptes au 31 Décembre 2018, et ceci conformément à la volonté du Président du Sivu. Cette prime sera versée par chaque commune au titre de la clé de répartition approuvée le 18 Octobre 2018. Cela représente la somme de 286.80 € pour la commune de Saint Sulpice de Cognac.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la délibération du SIVU du 12 Mars 2019 et valide le versement de la somme de 286.60 € au titre d'une prime exceptionnelle.

Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre : 0

Les comptes du Sivu sont clôturés depuis le 31 Décembre 2018. Il n'est plus possible d'effectuer de règlement par le Sivu depuis sa clôture. Monsieur le Maire confirme aux membres du Conseil municipal que les comptes du budget SIVU –compte de gestion et compte administratif- ont été adoptés le mardi 12 Mars 2019. La commune de Saint Sulpice de Cognac a géré la clôture de l'opération SIVU. Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal qu'il soit établi une convention avec les communes membres de l'ex SIVU, afin de permettre de régler le solde de la délibération de l'ex SIVU en date du 12 Mars 2019 concernant Madame Sophie BONNEFOND.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve qu'il soit établi une convention avec les communes membres de l'ex SIVU. Afin de permettre le règlement de la prime accordée par la délibération de l'ex SIVU en date du 12mars 2019 concernant Madame Sophie BONNEFOND.

Cette prise en charge sera assurée par les trois communes en fonction de la clef de répartition.

Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre :0

8. Lieudit « Coulonges » rue de Pantenaud - Interdiction de passage des poids lourds de plus de 3,5T

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de son intention de prévoir l'interdiction de passage des véhicules poids lourds de plus de 3,5T au lieudit « Coulonges » rue de Pantenaud et ceci suite à de nombreux passages de véhicules poids lourds sortant du bois, ce qui a occasionné une destruction partielle de l'accès.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve l'interdiction de passage des véhicules poids lourds de plus de 3,5T au lieudit « Coulonges » rue de Pantenaud.

Votes pour : 4 Abstentions : 8 Votes contre :1

9. **Dépôt de candidature pour activité de construction bois .** Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal d'un mail reçu le 8 Mars 2019 émanant de Monsieur Kénicky LEFEBVRE et de son intention d'acquérir une parcelle d'une surface d'environ 1500m² sur le secteur UBc au lieu dit les Chaudrolles. Le gérant expose que son activité se développe intensivement ; il a déjà un salarié, et va procéder au recrutement de deux salariés supplémentaires au cours de l'année 2019.

Jusqu'à présent, son entreprise faisait de la rénovation de bâtiment, construction de maisons en ossature Bois, pose de menuiseries, maîtrise d'œuvre complète, mais uniquement par le biais de sous-traitants poseurs. Son souhait à moyen terme est de pouvoir gérer en interne toute la partie conception et réalisation des ouvrages, mais également la commercialisation de divers produits liés au domaine du bois par son activité de négoce.

Le choix stratégique de cette parcelle correspond à une nécessité logistique, mais également à une implantation commerciale visible, et à proximité des deux zones d'activité principale de Saintes et Cognac. Il précise que toutes les démarches ont déjà été faites pour le financement et la construction d'un bâtiment de 300m² (30mx10m) avec zone de circulation des poids lourds pour la livraison de marchandises. Ce local serait à la fois commercial, par l'implantation d'un showroom, mais également un entrepôt de stockage de divers matériaux liés à l'activité de construction Bois.

10. **Dossier DETR – accessibilité-** Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal, la commune de Saint Sulpice de Cognac est propriétaire d'un ensemble de bâtiments qui accueillent du public (enfants et adultes). Parmi ces bâtiments, se trouve l'école située Canton Buhet, la Salle des Fêtes et le cimetière. La commune de Saint Sulpice de Cognac souhaite mettre en conformité l'accessibilité à ces bâtiments afin d'assurer la sécurité des usagers ainsi que leur accès au regard de la loi.

L'ECOLE

- Mise en conformité du portail avec ouverture à distance.
- Mise en conformité des toilettes.
- Accessibilité de l'extension de l'école (rampe d'accès en prévisionnel d'une suppression à terme des bâtiments pré fabriqués.
- Remise en conformité de la place handicapée à l'école.
- Mise en place de rampe d'accès aux différentes salles de cours.

LA SALLE DES FETES

- Installation d'une rampe d'accès permettant l'accessibilité à toute personne à mobilité réduite.
- Toilettes : Dépose et mise en place de cloisons et de nouveaux sanitaires.
- Création de trois places réservées aux personnes à mobilité réduite.

LE CIMETIERE

- Accès cimetière et aménagement des allées pour en faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite.
- Création d'une place handicapée.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de l'obligation de réaliser ces travaux. Pour en

financer une partie, il souhaite déposer un dossier de Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR2019) en fonction du prévisionnel budgétaire ci-dessous :

Plan de financement Initial

DEPENSES			PLAN DE FINANCEMENT	
ACTIONS	Nom de l'Entreprise	Montants HT	Financeurs	Montants HT
Relevé Etat des lieux Ecole	Cabinet VUONG Architecte DPLG 16100 Cognac	2 400,00	Etat - DETR 2019 40%	23 796,56
Relevé Etat des lieux Salle des fêtes	Cabinet VUONG Architecte DPLG 16100 Cognac	2 000,00	Conseil Départemental ou autre 20%	11 898,28
ECOLES				
TOILETTES				
Placo + Faïence +peinture	Patrick Peinture	10 285,84	TOTAL AIDES HT	35 694,85
Mise en conformité wc	SARL MACOIN SEEA 17770 BURIE	3 956,67		
Electricité WC		908,00		
ACCESSIBILITE/ SECURITE				
Création accès future classe	Vinsonneau TP CHERVES RICHEMONT	5 556,45	COMMUNE ST SULPICE DE COGNAC HT	23 796,56
travaux réalisés en régie main d'œuvre + béton	COMMUNE SEEA 17770 BURIE	1 250,00		59 491,41
Portail Vidéo		3 553,00		
SALLE DES FETES				
TOILETTES				
Placo + Faïence +peinture	Patrick Peinture	5 180,60		
Mise en conformité wc	SARL MACOIN SEEA 17770 BURIE	3 956,67		
Electricité WC		908,00		
ACCESSIBILITE/ SECURITE				
Création place handicapée	Vinsonneau TP CHERVES RICHEMONT	3 022,50		
Aménagement rampe et seuil	Vinsonneau TP CHERVES RICHEMONT	4 999,68		
CIMETIERE				
Graviers + calcaire	Vinsonneau TP CHERVES RICHEMONT	11 514,00		
TOTAL		59 491,41		

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve le dépôt d'un dossier de Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR2019) pour un montant global de 59 491,41 € HT.

Votes pour : 13 Abstentions : 0 Votes contre : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Grand débat : participation de Monsieur le Maire sur une chaine radio RFC ce jeudi 21 Mars 2019 à 11h30.
- Protection de participation citoyenne - Une rencontre avec toutes les personnes volontaires pour ce projet est programmée le Lundi 25 Mars 2019 à 19h00 à la salle des fêtes de la commune.

Fin de conseil municipal à 23h10